



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE

STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC

ARRETE MUNICIPAL N° 16 / 2026
Réglementation de la circulation
pendant la durée d'un chantier de travaux

Le maire de la commune de Notre-Dame de Bellecombe,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.411-5, R. 411-8 et R. 411-20 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L.2213-1, L. 2213-5, L. 2512-13 et R. 2213-1 ;

Vu le Code la Voirie Routière ;

Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu la demande formulée par la société SERPOLLET SAVOIE MONT BLANC le 25/03/2026 ;

Considérant les travaux URGENTS de remplacement d'un support BT ;

Arrête

Article 1 – Le vendredi 27 mars 2026 à partir de 8h30/9h00, la circulation sur la route communale de Plan Desserte, juste avant le chemin des Corbières, sera fermée. **Sauf pour les ambulances évacuant les secours sur pistes du Plan Dessert, les véhicules des services des remontées mécaniques et les exploitants des restaurants d'altitude.**

Le stationnement sera interdit 30 m autour des travaux et réservé à l'entreprise SERPOLLET SAVOIE MONT BLANC.

Article 2 – La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I, quatrième partie, signalisation de prescription et livre I, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par :

SERPOLLET SAVOIE MONT BLANC SAVOIE MONT BLANC
606 rue Denis Papin – 73291 LA MOTTE SERVOLEX

Article 3 – Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 – Le pétitionnaire devra prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter que ces travaux ne causent danger ou accidents à l'égard des tiers, notamment pour la circulation publique.

Article 5 – Le revêtement sera refait par le demandeur (densité de goudron).

Article 6 – M. le maire, la gendarmerie d'Ugine sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie ; notifié à l'entreprise **SERPOLLET SAVOIE MONT BLANC** pour être affiché au droit des travaux ; transmis à la gendarmerie d'Ugine.

Article 7 – Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP1135 – 38022 Grenoble cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Fait à Notre-Dame de Bellecombe,
Le 25 mars 2026.

M. le maire, MOLLIER Philippe

